



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-11-090

**Avis du Conseil Municipal sur les dérogations à la règle
du repos dominical des commerces de détail - Année 2024**

Rapporteur : Stéphanie CASTRIGNANO

| | |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Date de Convocation</u> : 21 novembre 2023 | <u>Séance du 28 novembre 2023</u> |
| <u>Date d'affichage</u> : 01 décembre 2023 | A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire. |
| ▪ Nombre de conseillers en exercice : 29 | |
| ▪ Nombre de présents : 25 | |
| ▪ Nombre de votants : 29 | |

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

VU la Loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour "la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" ;

VU le Code du travail et notamment son article L.3132-26 qui autorise le Maire, dans les établissements de commerce de détail, à supprimer le repos dominical ;

CONSIDÉRANT que les ouvertures dominicales exceptionnelles des établissements de commerce de détail contribueront à la vitalité et au dynamisme commercial de la Ville de Morières-lès-Avignon et qu'elles répondront aux attentes et à l'intérêt de sa population ;

Il est proposé au conseil municipal de donner son avis concernant la suppression du repos dominical des salariés dans les commerces de détail de la ville de Morières-lès-Avignon pour l'année 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nombre maximum de dimanches pendant lesquels le Maire peut déroger au repos est de 12. Ce dispositif, dit des « dimanches du Maire » s'inscrit parmi les nombreuses possibilités de dérogation au repos dominical prévues par les textes.

Conformément à l'article L.3132-26 du Code du travail, la décision du Maire doit être prise après avis des organisations salariales d'employeurs et de salariés intéressées, du Conseil municipal, et lorsque le nombre de dimanches est supérieur à 5, après avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunal.

Les organisations salariales d'employeurs et de salariés ont été consultées en date du 31 octobre 2023.

Il est proposé d'accorder pour l'année 2024, une dérogation au repos dominical pour les commerces de détail de la ville aux dates suivantes :

- Dimanche 22 décembre 2024
- Dimanche 29 décembre 2024

Il n'est donc pas nécessaire de saisir le Conseil communautaire pour avis.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la suppression du repos dominical des salariés dans les commerces de détail de la ville pour l'année 2024 aux dates présentées ci-dessus.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 30/11/2023
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 30/11/2023
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

